



# LE PRÉCURSEUR,

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.



Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à LYON, rue Saint-Dominique, passage Couderc au deuxième étage; à PARIS, chez M. SACTELLET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 6 août 1827.

C'est le 11 de ce mois que la cour royale, première chambre et chambre des appels de police correctionnelle, s'occupera de l'appel du *Précurseur*, interjeté par M. Lukner, éditeur de ce journal, condamné par jugement de première instance à trois mois de prison et mille francs d'amende, pour délit d'attaque contre les droits que le Roi tient de sa naissance.

Le *Journal du Commerce* de Paris, dont l'éditeur a été condamné aussi à trois mois de prison et à trois cents francs d'amende, pour délit d'attaque contre la dignité royale et contre l'inviolabilité de la personne du Roi, sera jugé le même jour 11 août par la cour d'appel de Paris.

— M. de Chauvelin a adressé la lettre suivante à l'un de nos concitoyens :

Aix-en-Savoie, 30 juillet 1827.

A M. le président du banquet du 16 juillet.

Monsieur,

Pénétré de la reconnaissance la plus vive pour les lyonnais représentés, dans le banquet du 16 juillet, par tant de leurs concitoyens les plus distingués, je m'adresse à vous pour faire parvenir à chacun des convives les expressions répétées de cette reconnaissance.

Habitué dans le cours de ma vie à m'identifier toujours avec mon pays, à confondre tous mes intérêts dans les siens, j'ai dû voir, surtout dans les marques d'affection et de bonté que j'ai reçues à Lyon, l'indication des dispositions de cette grande ville, et les exemples qu'elle peut être appelée à donner dans les circonstances graves où nous sommes. Oui, j'ai vu dans l'élan unanime des citoyens qui m'entouraient, le germe des plus hautes espérances pour l'avenir; un peuple aussi passionné pour l'égalité, pour la liberté, et qui veut récompenser avec tant d'éclat les moindres services relatifs à leur cause, ne peut manquer de rentrer dans ses droits, de triompher de toutes les perfidies et d'accomplir ses destinées.

Fier, comme je le dois être, Monsieur, d'avoir été l'occasion d'un développement de dispositions aussi rassurantes pour la France entière, je fais, entre vos mains, hommage de ce bonheur à ceux de qui je le tiens, et je vous prie de les assurer tous de mon inaltérable dévouement.

J'ai l'honneur, etc.,

CHAUVELIN.

— On nous écrit de Paris, le 4 août :

Tout le monde s'occupe ici des listes électorales; le zèle est extrême. L'Hôtel-de-Ville est encombré d'électeurs. On sent la nécessité de se réunir et de s'entendre pour assurer la bonne composition des listes. On considère ici comme certain que nous aurons des élections cette année. Car, d'une part, la dissolution de la chambre semblerait satisfaire au vœu général; d'autre part, le ministère a cette année des chances de succès qu'il n'aurait plus l'année suivante, et qu'il pourrait trouver dans la négligence et l'apathie des électeurs à se faire porter sur les listes. Il est donc bien important que tous les citoyens s'empressent de remplir les formalités qui leur sont prescrites; il s'agit ici d'une question vitale pour la société.

— On est loin d'imiter à Villefranche (Rhône) l'honorable empressement dont Paris donne l'exemple. Il y règne beaucoup d'apathie: il est à craindre que les électeurs ne fassent aucune démarche pour se faire porter sur les listes, et que, dans un pays où l'opposition constitutionnelle est en très-grande majorité, elle ne se mette par insouciance dans l'impossibilité de nommer un député de son choix.

— L'administration municipale vient de faire mettre en adjudication la fourniture de 400,000 mètres de remblais destinés à opérer l'élargissement du cours Rambaud et de la chaussée Perrache. Une condition du devis porte que le prix du marché avec la ville servira de règle pour le prix des fournitures de remblais qui seront demandés par les particuliers acquéreurs de terrains dans l'île Perrache. Les entrepreneurs seront autorisés à construire un pont suspendu sur la Saône pour être à même de tirer des terrains du coteau Ste-Foy.

— Une ordonnance de police interdit aux messageries, voitu-

res et bêtes de somme, le passage au-devant des édifices en démolition dans la rue Pêcherie.

— On mande de St-Etienne (Loire) :

Lundi dernier, un enfant de trois ans, que ses parens venaient de coucher, est tombé de la fenêtre d'un second étage. Il était neuf heures du soir. Une paille avait été vidée contre le mur, un cheval revenait de l'abreuvoir, l'enfant tombe sur la croupe du cheval, et va rebondir sur la paille de blé de Turquie, en sorte qu'il n'a pas été blessé, et que, selon toute apparence, sa chute n'aura aucune suite fâcheuse.

— Le recensement de la population de la ville de Saint-Etienne vient d'être terminé; elle se porte à 57,051 habitans; mais comme il est impossible d'éviter des erreurs dans une pareille opération, on peut bien sans exagération porter la population de Saint-Etienne à 40,000 au moins.

Saint-Etienne est encore bien loin du point de grandeur auquel il doit parvenir; son industrie toujours croissante, les nouveaux moyens de communication avec Lyon et avec la France entière, lui assurent une population bien plus considérable.

DE LA LISTE DES JURÉS ET DES ELECTEURS.

Grenoble, 3 août.

Il existe dans le département de l'Isère une louable émulation pour faire partie de cette liste: partout l'on forme des bureaux de renseignement. Dans les campagnes comme dans les villes, on tient à honneur de prendre place au rang des hommes riches ou instruits; ce n'est pas un malheur de ne pas y être, mais c'est une grande distinction de s'y trouver; c'est s'inscrire au nombre de ceux à qui la loi a confié le jugement des crimes, la punition des coupables, le salut des accusés innocens, et le repos du corps social. Tous les jurés sont des magistrats, et d'autant plus respectables que leurs fonctions sont gratuites; que dépouillés de tout intérêt personnel, ils n'ont à prononcer que d'après les lumières de leur conscience.

La loi nouvelle doit satisfaire les vœux de tout le monde. La liste des jurés établie sur une base large, admet un nombre considérable de citoyens, ainsi leur droit est un véritable pouvoir, sans être une charge. Les chances les plus défavorables ne pourront appeler un juré aux assises qu'une fois tous les six ans. Le roulement doit s'opérer sur une masse de 4 à 5,000 personnes, dont les trois quarts se composent de licenciés, de notaires, d'officiers retraités, de magistrats sans salaire; les électeurs forment le reste.

Si le travail de l'autorité contenait des erreurs, l'on est prêt à les signaler, à les faire réparer. L'on fera imprimer l'an prochain un almanach consacré au juri et aux élections du département de l'Isère, qui présentera la liste faite par l'administration, et des observations sur les particuliers oubliés ou repoussés, et sur ceux admis mal à propos.

Cet almanach sera de fait l'inventaire de toutes les notabilités du pays, des grands propriétaires, des hommes instruits, des militaires distingués, des marchands de première et seconde classe, de tous ceux qui par leur fortune, leurs talens, leurs services, sont à la tête de la civilisation. Qui ne s'estimerait pas heureux d'y figurer?

Si quelque juré, cédant à un coupable égoïsme, pouvait négliger la belle prérogative que la loi lui accorde, qu'il reste dans sa boutaise nullité, il est indigne de s'asseoir à côté d'hommes probes, fermes et libres.

— M. Vicat, ingénieur en chef du département de l'Isère, vient de constater par des expériences très-précises, que les bancs marneux du rocher de la porte de France offrent un mélange de calcaire et d'argile dans le rapport qui convient aux chaux hydrauliques. Sur ces indications, plusieurs personnes,

Les officiers du génie militaire et les propriétaires de la carrière et du four-à-chaux de la porte de France, ont répété ces expériences avec succès. L'on a fait cuire une certaine quantité de ce calcaire marneux, et la chaux qui en est résultée, éteinte en pâte forte, et placée seule sous l'eau, a fait prise en moins de huit jours; après un mois, elle offrait déjà la consistance de la pierre.

Ainsi, les habitans de Grenoble, au moyen de cette chaux, pourront avoir des caves très-profondes, et les rendre inaccessibles aux filtrations des eaux, même pendant les plus hautes crues de l'Isère. Une aire horizontale de béton d'une épaisseur convenable, terminée par des murs verticaux du même béton, forment une caisse imperméable.

Le mortier composé de cette chaux et d'un sable quelconque non terrière, a de plus l'avantage de résister à la gelée, s'il a été employé avec les précautions convenables. Sa dureté s'accroît graduellement, et la progression de cette solidification est telle, qu'il suffit de deux ou trois années pour rendre inattaquables avec le marteau et le levier les murailles dont il cimente les matériaux.

Les Grenoblois sont fiers de devoir à leur savant compatriote la découverte d'un trésor qui se présentait à tous les yeux, et que personne encore n'avait su voir.

L'erreur était si grande, que les ouvriers rejetaient comme mauvais, à cause de leur couleur verte, les morceaux de chaux hydraulique qu'ils trouvaient. Mais il n'en est plus de même: déjà deux propriétaires de carrière fabriquent à part de cette chaux, et en fournissent aux personnes qui veulent s'en servir.

Nous désirerions seulement qu'on n'appelât pas cette chaux *hydraulique*, car il semble que l'eau fait mouvoir cette chaux. Il serait mieux, je crois, de la nommer hydrofuge, c'est-à-dire ennemie de l'eau: les expressions et les pensées doivent être d'accord.

— Quatre particuliers prévenus d'avoir volé de nuit des vases sacrés dans l'église de Charnècle, ou d'être complices de ce crime, ont été jugés aux assises de Grenoble le 2 de ce mois. M. Franque, avocat, l'un des défenseurs de ces accusés, a deux fois été rappelé à l'ordre, en parlant de la loi du sacrilège.

D'après la déclaration du jury, Frappart a été acquitté, Gevaudan condamné à huit ans de fers, Guiller et Artaud ont été condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité. Un cinquième, prévenu du même crime, s'était suicidé quelques jours après son arrestation.

— M. Barbé, colonel du 5<sup>e</sup> régiment de ligne en garnison à Grenoble, vient d'être rayé des contrôles de l'armée active.

C'est un brave militaire qui sert son pays depuis trente-cinq ans. Sa bonne conduite et sa valeur l'avaient élevé au rang qu'il occupait. Les regrets des chefs et des soldats de son corps l'accompagnaient dans sa retraite. Ils ont adouci l'amertume de son chagrin par mille attentions délicates. Encore le 29 juillet, on entendit sous ses fenêtres une musique guerrière, admirable sous le rapport du talent des artistes, mais autrement touchante par le sentiment d'affection et d'intérêt qu'elle exprimait.

C'est, dit-on, le marquis de Boissac qui remplace M. Barbé.

M. Evrard, le major du même régiment, a aussi été renvoyé. Il se rend à Paris.

Marseille, le 2 août.

( Correspondance particulière du Précurseur. )

Le capitaine Huet, commandant le brick *la bonne Adèle*, parti de ce port le 26 juillet sous l'escorte d'un bâtiment de l'État, qui a été obligé de l'abandonner par suite d'une voie d'eau, s'est réfugié dans la baie de Roses, à cause de la manœuvre suspecte d'un bâtiment portant voiles latines, qu'il a présumé être un algérien. En effet, le bâtiment suspect le voyant prendre cette direction, a cessé de le suivre et s'est dirigé sur le cap Créoux.

Voici les dernières nouvelles reçues d'Alger: le Dey a fait démolir toutes les fortifications faites à la Gale par les Français. Le vaisseau de 74, *la Provence*, qui était en croisière, va rejoindre l'escadre sous les ordres de M. de Rigby; Le commandant Collet, chargé du blocus, montera une frégate de 60 canons, et la station sous ses ordres ne sera composée que de corvettes et bricks; ainsi l'expédition contre Alger paraît être ajournée, et se bornera à un blocus qui ne sera pas sévère à l'époque de l'équinoxe. Le Dey se montre toujours disposé à entrer en négociations pourvu qu'il ne soit pas question de M. Deval. Un témoin oculaire a rapporté les détails suivans sur la scène qui a eu lieu entre le consul et le Dey: Celui-ci s'était plaint vivement à M. Deval de la conduite des Bacry, Nicolas Pleville, enfin de tous ceux qui se sont mêlés des 7,000,000 de fr.; n'en obtenant pas une réponse satisfaisante, il se décida à écrire à S. Exc. le baron de Damas qui ne lui répondit pas: craignant que sa lettre ne fût pas parvenue à S. Exc., il lui en écrivit une seconde par l'intermédiaire du consul de Sardaigne qui la fit parvenir à son adresse. Le Dey ne recevant pas, aussi promptement qu'il aurait désiré, de réponse à cette seconde lettre, en fit des reproches à M. Deval, qui lui répliqua avec arrogance: « Si le ministre du Roi de France veut

» bien te répondre, il ne t'écrira pas directement, ce sera par » moi que tu recevras sa réponse. » Le Dey, choqué d'une pareille apostrophe, lui jeta, comme on sait, son éventail à travers le visage, etc..... Au reste, le Dey continue ses préparatifs de défense par terre et par mer. Cette guerre, qui ne signifie rien, fait beaucoup de tort au commerce; il serait à désirer qu'on la terminât pour nous éviter des dépenses onéreuses et inutiles, desquelles nous ne retirerons aucun avantage et nulle satisfaction pour l'honneur national.

La *Gazette de France* du 30 juillet, arrivée aujourd'hui, n'a pas donné une trop bonne idée de sa véracité, lorsqu'on a vu nier par cette feuille les captures de navires français par des pirates ou des Algériens; on n'a pas ajouté plus de foi à la nouvelle de la capture de deux corsaires algériens par l'escadre française qui les aurait empêché de sortir du port d'Alger. Le même courrier apporte à M. le commissaire de la marine une dépêche du ministre qui lui annonce « que d'après les rapports qui lui sont parvenus des consuls de France à Cadix et à Gibraltar, trois corsaires algériens bien armés, bien équipés, reconnus pour fins » voiliers, sont sortis du détroit pour aller croiser dans l'Océan, » et que les bâtimens français doivent naviguer avec prudence. » Ces trois corsaires ont été armés dans le port d'Oran où l'on » en arme d'autres. »

Un rapport fait par le capitaine Régnier, commandant le navire français *Virgo potens*, venant d'Alexandrie, s'accorde parfaitement avec les lettres de ce pays. En voici le résumé:

Le 16 juin, un brick égyptien en croisière d'observation devant Alexandrie, aperçut l'escadre grecque composée de 22 voiles, dont 12 brûlots et une frégate; il tira le canon pendant toute la chasse qu'on lui donnait, et finit par s'échouer à la passe du port Vieux; les Grecs lui détachèrent deux brûlots et l'incendèrent.

Il paraît que la flotte grecque ayant manqué le but de son expédition, et présumant que, par suite des coups de canonniers par le brick, l'ennemi devait être sur ses gardes, abandonna le parage d'Alexandrie. Le 17, l'escadre égyptienne composée d'une vingtaine de voiles, corvettes, etc., est sortie d'Alexandrie sans rencontrer les Grecs. Le 19, le capitaine Régnier est sorti de ce port, et a aperçu l'escadre égyptienne qui était en croisière. On assure que le pacha monte une de ses frégates. Il y avait dans le port d'Alexandrie beaucoup de bâtimens de diverses nations, dont la majeure partie sont français; il y avait également des bâtimens de guerre français, mais non d'aucune autre puissance, car les lettres n'en ont pas fait mention.

Les lettres et les bâtimens arrivés de Catalogne annoncent qu'une bande d'hommes armés est descendue des montagnes et a mis à contribution pour une somme d'environ 50,000 fr. les villages de Blanes et Palamos, et que le général Espagna sera gouverneur des provinces de Valence, Aragon et Catalogne avec des pouvoirs illimités; cependant ses instructions lui enjoignent d'agir avec beaucoup de modération.

P. S. On parlait à la bourse de la déposition d'un navire sardes, venu de Gibraltar à Gênes, qui a vu des corsaires algériens se diriger hors du détroit. On pense que le gouvernement français ne connaît pas la quantité de corsaires qui sont sortis des divers ports du royaume d'Alger; car au fait il n'y a qu'Alger de bloqué, si toutefois un blocus quelconque peut empêcher la sortie des petits bâtimens.

Bordeaux, le 31 juillet 1827.

Le commissaire-général de la marine à MM. les membres de la chambre de commerce, à Bordeaux.

Messieurs, je m'empresse de vous adresser copie de la dépêche de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, en date du 27 du courant, qui annonce l'entrée dans l'Océan de trois corsaires algériens.

Je vous prie, Messieurs, d'en instruire le commerce et de l'assurer que S. Exc. a pris des mesures pour rétablir promptement la sûreté des communications.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.  
Signé A. BENEVISE.

Paris, le 27 juillet 1827

Monsieur, je viens d'être averti par M. Sylvestre de Sacy, consul de France à Gibraltar, que trois corsaires, sous pavillon algérien, doivent avoir traversé le détroit, il y a quelques jours pour se rendre dans l'Océan.

Cette nouvelle a été donnée à M. Sylvestre de Sacy, par le capitaine d'un brick-goëlette sardes, arrivant d'Oran. Suivant le rapport de ce capitaine, six corsaires étaient sortis d'Alger ou d'Oran, le 1<sup>er</sup> de ce mois, savoir: un velachero, un falucho et un autre bâtiment fort petit, mais fin marcheur, tous trois destinés pour l'Océan, et trois autres également de force médiocre destinés pour l'Est.

M. le capitaine de vaisseau Collet, commandant les forces navales françaises devant Alger, m'a lui-même prévenu que quatre felouques armées avaient pu s'échapper de ce port en trompant de nuit, la vigilance des croiseurs, à la faveur de leur faible tirant d'eau.

Il est donc important que les bâtimens du Roi en soient avertis.

tis, et reçoivent l'ordre de courir sur ces corsaires partout où ils pourraient les rencontrer.

Je vous prie de donner des instructions en conséquence aux commandans des bâtimens qui seront expédiés du port de Bordeaux, ou qui viendraient à y relâcher.

Recevez, etc.

*Le Pair de France, ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies,*

Signé comte de CHARROL.  
(*Mémorial Bordelais.*)

PARIS, 4 août 1827.

Les ordres viennent, dit-on, d'être donnés pour la visite de toutes les salles de spectacle. On donne pour motif à cette mesure la crainte des accidens qui peuvent être occasionnés par le feu ou par le défaut de solidité, des bâtimens.

— On lit le passage suivant dans un article du *Courrier Français*, sur l'exposition des produits de l'industrie nationale :

Aujourd'hui que la machine à vapeur est devenue un instrument universel de civilisation et presque la divinité politique du monde, on aurait droit de s'étonner si elle ne figurait pas dans les fêtes de l'industrie, et sans doute elle fera chaque jour de nouvelles conquêtes. M. Cavé, à Paris, a exposé une fort belle machine propre à servir de moteur pour tous les métiers. M. Pecqueur, chef des ateliers du Conservatoire des arts et métiers, qui a obtenu une médaille d'or à l'exposition de 1825, présente une machine à vapeur immédiatement rotative, de la force de six chevaux, pour laquelle il a un brevet d'invention. Citons encore la pompe à vapeur perfectionnée de M. Raymond. Mais ce sont les produits de l'usine de Charenton, dirigée par MM. Mamby et Wilson, qui réalisent chez nous toutes les merveilles de l'industrie anglaise.

Outre divers échantillons de fer laminé, ils exposent l'arbre en fer forgé d'un appareil à vapeur de la force de 160 chevaux, pour le service de la marine royale, pesant 3,000 kilogrammes, ainsi que le moïeu de la roue d'engrenage à huit branches, pesant 3,005 kilogrammes. Ce qui attire plus particulièrement les regards, c'est une section de route en fer laminé avec charriot, sur le modèle de MM. Séguin frères et Biot, pour leur route en fer de St-Etienne à Lyon, et dont l'usine de Charenton a la fourniture. Le charriot est chargé de 1052 kilogrammes de fonte. Les roues à rebord intérieur s'emboîtent dans la lame de fer saillante qui remplace l'ornière. Les proportions sveltes et élégantes de l'ouvrage, et sa mobilité nous rendent croyable tout ce qu'on raconte de ces moteurs inanimés. Déjà l'haleine de la vapeur, remplaçant le souffle capricieux des vents, poussait nos navires et unissait les Deux-Mondes : bientôt rivale de ces canaux au moyen desquels la main de l'homme exhausse ou abaisse à son gré l'urne des fleuves, la vapeur donnant l'impulsion à une longue suite de chars roulant sans chevaux, entre tiendra dans l'intérieur des états l'aisance avec le commerce.

— Les journaux des Pays-Bas ont annoncé le départ de Liège pour Bordeaux d'un certain nombre de pigeons, portés à dos dans des hottes; ils y sont heureusement arrivés; et le 50 juillet, à 6 heures du matin, ils ont été lâchés, au nombre de 51, du haut de l'échafaudage qui entoure le piédestal de la statue de Louis XVI, portant sur les ailes les armes de la ville de Bordeaux, afin de constater l'identité; et au coup un petit billet, indiquant sans doute l'heure et le lieu du départ. On a parié que ces pigeons seront rendus à Liège en 24 heures, et le pari est, dit-on, considérable. En partant ils se sont divisés en deux troupes: la première a pris la direction du N. N. E., et la seconde celle du N. N. O., mais bientôt après celle-ci a changé de route pour suivre la première. Deux pigeons seulement avaient pris leur essor vers le S.; mais au bout de quelques instans ils ont repassé sur la place Louis XVI en se dirigeant vers le N. N. E.

— On écrit de Bordeaux :

Tous les voyageurs ailés, repartis le 50 juillet pour Liège, n'arriveront pas sans encombre au colombier; un deux, qui faisait fausse route, a été tué avant-hier sur la commune de Bègles: nous l'avons vu hier matin, déjà tout empaillé, chez M. Delarogue, naturaliste, rue St-Remy. C'est un biset à tête grise avec un collier vert nuancé, ayant les bandes transversales sur les ailes qui indiquent son espèce. Indépendamment de l'empreinte d'une griffe portant les mots: *Mairie de la ville de Bordeaux*, il était encore marqué d'autres caractères en partie effacés et que nous croyons allemands.

— La société d'émulation commerciale de Bordeaux a proposé pour sujet d'un prix à décerner dans sa séance publique annuelle, la solution de cette question :

*Quelle serait la branche de l'industrie manufacturière la plus susceptible de prospérer dans le département de la Gironde?*

C'est le 15 août qu'expire ce délai, passé lequel elle n'admettra plus les mémoires qui lui seront adressés. Les personnes qui sont dans l'intention de concourir sont en conséquence invitées à les lui faire parvenir avant cette époque.

— On écrit de Cadix, en date du 20 juillet 1827 :

La corvette espagnole *la Descubierta*, a pris, près du cap Trafalgar, et conduit à Cadix, le corsaire colombien le général Armario. Ce navire était en croisière; il n'avait à bord que 25

hommes d'équipage, parce qu'il avait fait passer le reste sur les prises qu'il a faites. »

## EXTERIEUR.

### SUISSE.

HAUTE DIETE, *XI<sup>e</sup> séance; 24 juillet.*

L'assemblée continue et termine la discussion d'un projet de convention entre la Suisse et la France sur les rapports de domicile, de justice et de police. L'un des articles les plus importants du traité à conclure concerne l'extradition réciproque des criminels. La Suisse, s'écartant en un point du précédent traité, demande, ainsi qu'elle l'a fait dans le projet de convention avec l'Autriche, que les états contractans ne puissent être tenus de livrer, pour des délits qualifiés pour l'extradition, que des sujets ou des citoyens de l'état qui les réclame, et non ses propres sujets ou citoyens ou ceux d'un état non contractant. On décide que le directeur communiquera le résultat de la discussion aux commissaires déjà nommés pour négocier avec l'ambassadeur français (ce sont MM. l'avoyer Fischer, le bourguemestre Herzog et le conseiller d'état Perrot); qu'il les munira d'instructions, et que les résultats de ces négociations, sans être signés, seront transmis aux gouvernemens cantonaux, afin que ceux-ci fassent connaître ultérieurement leur avis.

*Séance du 30 juillet.*

La diète a entendu dans cette séance le rapport de M. le landammann Sydlér sur sa mission à Appenzell. Cette lecture qui a duré près de deux heures, a obtenu l'attention soutenue de l'assemblée; c'est un véritable document historique qui fait le plus grand honneur à son auteur, et où il signale avec une noble franchise et une rare impartialité des fautes commises par le gouvernement aussi bien que celles des administrés; on espère que ce rapport sera rendu public. L'assemblée a voté à son représentant des remerciemens unanimes.

— Tout annonce que le concert helvétique sera au nombre des plus brillans. La générosité du gouvernement et la sollicitude de l'administration municipale en facilitent les apprêts. On attend un très-grand nombre d'amateurs suisses; l'affluence des étrangers, déjà considérable, augmente journellement.

— On a exorcisé dernièrement au couvent des capucins à Fribourg une femme d'un certain âge, originaire du canton de Neuchâtel, qui était possédée du démon. On nous a promis d'ultérieurs détails

(*Nouvelliste Vaudois.*)

Le beau monument élevé dans le cimetière de Genève, à la mémoire de Charles Pictet, est terminé. Il fait honneur au goût et au ciseau de l'artiste. Nos concitoyens apprendront sans doute avec plaisir qu'ils peuvent le visiter.

— Un incendie a éclaté le 24 juillet à Zwillikon, paroisse d'Affoltern, dans une teinturerie en rouge. Cet accident a été vraisemblablement causé par la chaleur considérable dans le bâtiment destiné à sécher. Des témoins oculaires assurent que la dilatation des vapeurs a produit une forte explosion, qui a ouvert avec violence portes et fenêtres. La maison entière est devenue la proie des flammes, ainsi que 700 pièces de calicot. Quelques bâtimens accessoires, de même que les marchandises qui s'y trouvaient, ont pu être sauvés. Le lendemain déjà les travaux ont été repris.

### ANGLETERRE.

*Londres, 1<sup>er</sup> août.*

(Par voie extraordinaire.)

Nous avons annoncé hier deux événemens importans à nos lecteurs: la séparation de l'actif et habile pacha d'Egypte du gouvernement d'Egypte, et la négociation de la paix entre le Brésil et Buenos-Ayres. Le premier de ces faits est certain, et il est d'une importance trop évidente pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. La seconde nouvelle n'est pas tout à fait aussi certaine; mais il est probable que les efforts de l'ambassadeur anglais à Buenos-Ayres, et la considération de l'inutilité de cette guerre onéreuse, conduiront au résultat que réclament évidemment les deux parties belligérantes.

L'avantage de cette paix ne serait pas ressenti en Amérique seulement. En permettant à don Pedro de se rendre en Europe, elle diminuerait les espérances des révoltés portugais qui, persuadés que l'empereur ne pouvait quitter le Brésil par suite des hostilités, ont foulé sa charte aux pieds et l'ont dénoncé comme un monarque déchu, pendant que les conditions de son abdication n'ont pas été remplies. Le *Moniteur* donne à entendre que don Pedro ne trouvera pas convenable de risquer la possession de son empire brésilien en s'éloignant pour venir consolider la charte portugaise.

La conduite de l'empereur dépendra sans doute de ses propres vues par rapport à la position des deux pays. Il a assez d'énergie pour ne pas se laisser effrayer par des périls et des difficultés ordinaires, et son amour pour la charte qu'il a dictée soutiendra la fermeté de son caractère.

Nous avons déjà exprimé l'opinion que, relativement aux intérêts du Portugal, le retour de don Pedro à son pays natal contribuerait beaucoup à apaiser la révolte et à ramener toutes les

classes en faveur de ce système d'amélioration politique, qu'on rejette uniquement parce que la malignité de l'esprit de parti ne permet pas qu'il soit compris ou développé.

En même tems nous admettons que le peuple du Brésil pourrait bien ne pas seconder par ses efforts tout ce qui est tenté pour le bien-être de leurs frères transatlantiques, et qu'on pourrait profiter de l'absence du prince pour assimiler le gouvernement du Brésil à celui des républiques dont il est environné; mais ceci ne regarde que l'empereur et ses sujets.

Quoi qu'il en soit de la solution de ce problème, le résultat que le *Moniteur* indique comme probable ne serait rien comparé à l'avantage d'établir en Portugal un gouvernement tranquille, car les troubles de ce pays ne sont pas seulement préjudiciables au pays même, mais tendent à engager la plus grande partie de l'Europe dans la guerre.

Il y a un autre point qui se lie à cette affaire, c'est l'évacuation simultanée de l'Espagne et du Portugal par les troupes de France et d'Angleterre. Nous avons insisté si souvent sur l'importance ou plutôt sur la nécessité de cette mesure, que nous n'en parlerons pas maintenant. (*Times.*)

— On lit dans le *Times* ;

« Les doutes que quelques négocians ont fait naître par rapport à la nouvelle de la paix entre le Brésil et la république de Buenos-Avres. ont été dissipés, et nous sommes convaincus que ceux qui ont peint dans les termes les plus forts les avantages que cette paix doit produire, n'ont pas exagéré l'importance de cette nouvelle preuve de l'amitié de l'Angleterre pour les deux parties belligérantes.

Il n'est pas nécessaire, et il ne serait peut-être pas prudent de développer tout ce qu'on peut penser des avantages politiques qui naîtront de la paix entre les deux partis.

M. Canning, qui a amené avec beaucoup de zèle et d'activité les négociations à une fin heureuse, sera le premier à reconnaître les avantages inestimables qui résulteront de son succès en permettant à don Pedro de retourner dans son pays natal.

Il nous est permis de nourrir l'espérance de voir éteindre le parti révolté de don Miguel, quoiqu'il ne nous soit pas permis d'agir dans ce but d'une manière ostensible.

Cet événement, en mettant l'Angleterre en état de retirer ses troupes avec honneur et sûreté, force la France à confier à la loyale nation la défense de leurs propres garnisons et le soin de son monarque bien-aimé ou d'avouer qu'elle a des projets d'agrandissemens et d'ambition, incompatibles avec l'honneur de la couronne espagnole, avec l'indépendance de la monarchie et avec la paix de l'Europe; voilà ce qu'il est de notre droit et de notre devoir de présenter à la nation anglaise comme la conséquence légitime de la libération de don Pedro de la lutte qui l'a tenu spectateur éloigné des révoltes qui ont déchiré, et de l'invasion qui a outragé son ancien royaume héréditaire. »

#### BIBLIOGRAPHIE.

#### TRAITÉ DE L'ÉCLAIRAGE,

Par E. PECKET, *ex-professeur des sciences physiques au collège de Marseille, etc.* (1)

L'étude des sciences fut un simple objet de curiosité pour une classe riche et privilégiée, à laquelle de vieux préjugés laissaient croire que l'oisiveté avait quelque chose de noble qui devait relever l'éclat d'un titre. Depuis que la société s'est éclairée sur ses véritables besoins, l'homme appréciant mieux sa condition, a senti qu'il était né pour le travail, et que par lui, loin de déroger, il arrivait à la considération et à la fortune. Alors les sciences ont pris une direction nouvelle : elles ont été appliquées à l'industrie qui fait la richesse des nations; et par cette heureuse alliance du savoir et de l'expérience, les arts se sont perfectionnés.

Les traités généraux de pure théorie sont maintenant assez nombreux; ce sont les ouvrages de sciences appliquées aux arts que réclame une génération toute industrielle. L'ouvrage que nous annonçons est de ce nombre.

Le *Traité de l'Eclairage*, par M. Pecket, renferme tout ce qui a été fait sur cette matière. Après une exposition des propriétés générales de la lumière et des phénomènes de la combustion, l'auteur examine les diverses matières solides qui produisent la lumière tels que le suif, la stéarine, la cire, etc., et il indique leurs modes de préparation. Dans le chapitre qui traite de l'éclairage par les matières liquides, il décrit toutes les lampes qui ont été imaginées, et démontre, au moyen de planches, leur mécanisme ingénieux. C'est dans cette partie de l'ouvrage qu'on trouve la description de la lampe de Davy, usitée dans toutes les exploitations de houille; les lampes à bec d'Argand, les lampes statiques, les lampes à mouvement de pendule, et l'ingénieur procédant par lequel MM. Fresnel et Arago ont perfectionné l'éclairage des phares.

(1) Paris, à la librairie scientifique et industrielle de Malher, et comp<sup>s</sup>, passage Dauphine, et chez Sauteret et comp<sup>s</sup>, libraires, place de la Bourse, à Lyon, chez Targe, rue Lafond.

Le chapitre de l'éclairage au gaz fait connaître le procédé employé pour se procurer cette matière, et la manière de s'en servir. Une multitude d'établissements de Londres et de Paris sont éclairés avantageusement et avec économie par ce moyen.

D'autres chapitres sont consacrés à la comparaison des différents modes d'éclairage, aux appareils destinés à modifier la lumière, et à ceux qui la produisent instantanément.

Ce traité, écrit avec concision et clarté, est un ouvrage bien fait, que liront avec plaisir les personnes qui s'occupent de science, que consulteront avec avantage les personnes qui veulent se procurer les meilleures lampes. Il est indispensable à ceux qui s'occupent des parties qui ont trait à l'éclairage. Il peut encore éclairer les gens qui nient les progrès des lumières et de l'industrie.

Il serait à désirer que tous les traités de sciences appliquées aux arts fussent aussi bien faits.

#### VENTE FORCÉE.

Mercredi huit août dix-huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place Groslier de la ville de Lyon, il sera, à la requête du sieur Faure, procédé à la vente des meubles, effets, saisis au préjudice du sieur Desforges. Les objets à vendre consistent en Tables, Chaises, Glaces, Commode, Piano, etc. VIALON.

#### A vendre pour cause de départ.

M<sup>me</sup> Sauzy tient restaurant et pension rue Ste-Catherine, n° 13, à l'entresol, près la place des Terreaux. On est servi à la carte ou autrement. On peut s'abonner au mois, ou donner des cachets.

Pour 1 fr. 50 cent. on a trois plats, du dessert et une demi-bouteille de vin.

Fonds de café et cabaret bien achalandé, dans une des meilleures positions des Brotteaux, à vendre pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du Journal.

— Un atelier composé de trois métiers à la Jacquard, en douze cents, avec tous les accessoires, à un prix modéré.

S'adresser aux Brotteaux, rue de Condé, n° 2.

#### AVIS.

Guérison (avec garantie) des corps aux pieds, oignons et durillons. Jusqu'à présent on a vendu et débité une infinité de remèdes pour la guérison des cors; aucun n'a réussi. La plupart des pommades sont insuffisantes et les caustiques dangereux. La pommade philopédique seule est parvenue au résultat demandé depuis si long-tems; en calmant sur-le-champ les douleurs qu'occasionnent ces *excroissances incommodes*, elle les fait disparaître pour toujours; aussi a-t-elle acquis une réputation justement méritée, qui s'accroît chaque jour par les cures merveilleuses qu'elle produit.

Le dépôt est chez M. Blondeau, rue Puits-Gaillet, n° 29, au deuxième à Lyon.

Le sieur Nephtali, employé, par les ordres de Son Exc. le ministre de la guerre, pour désinfecter les lits des Casernes de Lyon, a l'honneur d'offrir au public ses services pour détruire un véritable fléau de nos maisons, les puces. Tout le monde sait que ces insectes sont aussi redoutables qu'ils sont difficiles à éloigner. Le sieur Nephtali possède un secret absolument efficace pour cela. L'usage n'en est nullement incommode : il suffit d'ordre de son spécifique au moyen d'un pinceau, les lits qu'on voudra désinfecter. Le sieur Nephtali garantit que les insectes en disparaîtront pour toujours. Il se transporte, à volonté dans les maisons. S'adresser, verbalement ou par écrit, dans son domicile, grande rue de l'Hôpital, n° 54. Les lettres devront être affranchies.

Chaque spécifique sera accompagné d'un prospectus qui indiquera la manière de s'en servir pour désinfecter totalement les appartemens. Prix : 1 fr. 50 c.

#### NOUVEAUTÉS EN VENTE

A la Librairie de Chambet fils aîné, quai des Célestins. Journées mémorables de la Révolution, 11 vol. in-32. — Victoires et Conquêtes des Français, 7 vol. in-32. — Manuel des Sages-Femmes, in-8. Prix : 3 fr. — La Voltairiade, in-18, 1 fr. 25 c. — La Politique, satire en vers, in-8, 75 c. — La Corbiériade, par Méry et Barthélemi, in-8, 2 fr. 50 c. — Les Amours mythologiques, par Pougerville. — Chansons d'Emile Debeaux, in-32, 1 fr. 25 c. — Petit Trésor du Ménage, in-18, 75 c. — Itinéraire de France, in-18. — Itinéraire de Suisse, in-18. — Itinéraire d'Italie, in-18. — Itinéraire des Pays-Bas, in-18. Les cartes se vendent séparément. — Lois sur le Timbre, 2 vol. in-8. — La Clé du Notariat, in-8. — Almanach administratif et politique de Lyon, in-8. — Indicateur de Lyon, 2 vol. in-18. — Guide de l'Etranger à Lyon. — Plan de la Ville de Lyon, très-bien gravé et dessiné, 1 fr. 50 c. et autres nouveautés.

On trouve chez le même la collection des Manuels de Roret, celle des *Résumés d'Histoire*, tous les in-32 de la Bibliothèque économique (on en distribue le catalogue); et son cabinet d'abonnement à la lecture des livres vient de s'augmenter de bonnes Nouveautés.

#### THÉÂTRE DES BROTTTEAUX.

Demain 7 août, les artistes des Célestins, donneront, au Gymnase dramatique des Brotteaux, une représentation extraordinaire au profit des artistes de ce dernier théâtre; elle sera composée de :

L'ENFANT DU CHAMP DE BATAILLE, mélodrame militaire en trois actes;

L'HÉRITIÈRE, vaudeville en un acte;

VATEL, ou LE PETIT FILS D'UN GRAND HOMME, vaudeville en un acte.

Le public ne manquera pas sans doute de s'associer aux intentions qui ont déterminé cette représentation, et de concourir à les rendre aussi efficaces qu'elles doivent le désirer.

#### BOURSE DE PARIS du 4 août 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 103 f. 80 80 c.	Actions de la banque. 2010 f.
Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 déc. 75 f. 50 50 c.	Rentes étrangères. 79 58
Ann. à 4 p. 100.	Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl.
Obl. de la v. de Paris.	Rentes d'Esp. cert. franç.
Quatre Canaux.	Emp. royal d'Esp. 1826.
Caisse hypothécaire	Emprunt d'Haïti.